

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 056-215600867-20250324-DEL202512-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2025-12

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	10	10

Date de la convocation :

11 mars 2025

Date d'affichage :

11 mars 2025

Objet de la délibération :

**Annulation délibération 2021-
11**

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars à seize heures et vingt-et-une minute, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : Philippe LE FUR, François LE ROUX, Joseph SCOUARNEC, Marie-Renée EYMARD, Maryvonne PERRON, Frédéric LE ROUX, Roland TOURNIER, Matthieu GAILLARD, May DE FOUGEROLLES, Claudine LE BERRE

Absents :

Secrétaire de séance : May DE FOUGEROLLES

Une partie de la voie communale devait être revendue au propriétaire de la parcelle AE189 suite à un accord voté par la délibération n°11-2021.

Or, après consultation des services et des règles d'urbanisme, il s'avère que cette partie de voirie communale a été frappée d'alignement.

La commune ne souhaitant pas aller à l'encontre de l'intérêt général et des règles en vigueur qu'imposent les procédures d'alignement, souhaite annuler cet accord.

Après délibération,

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité l'annulation de cette délibération.

